RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du 16 janvier 2026

portant nomination à la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale

La ministre de la Culture,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 80 ;

Vu le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 modifié pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres de la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale instituée à l'article 15 du décret du 25 août 2006 susvisé, en qualité de présidents :

M. Seban (Alain), conseiller d'État, titulaire et Mme Bougrab (Jeannette), conseillère d'État, suppléante.

Article 2

Sont nommés à la même commission, en qualité de représentants de l'État :

Mme Dubrun (Philomène), titulaire, et M. Guillaumet (Franck), suppléant, sur proposition du ministre chargé de la culture ;

Mme Apostle-Reyes (Camille), titulaire, et M. Dejonckheere (Frédéric), suppléant, sur proposition du ministre chargé de la communication ;

M. Marbaix (Régis), titulaire, et Mme Martinon (Charlotte) suppléante, sur proposition du ministre chargé du budget.

Article 3

Sont nommés à la même commission, en qualité de représentants des services de radio par voie hertzienne mentionnés à l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée, et après consultation des organisations représentatives de ces services :

M. Calmels (Nicolas), titulaire, et Mme Trevisan (Aurélie), suppléante ;

Mme Lestelle (Michelle), titulaire, et M. Dutheil (Olivier), suppléant ;

M. Delorme (Guillaume), titulaire, et Mme Zaktreger (Sybille), suppléante ;

Mme Melzer (Karine), titulaire, et M. Rouillon (Cédric), suppléant.

Article 4

La directrice générale des médias et des industries culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 16 janvier 2026

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale des médias et des industries culturelles,
Florence Philbert

Florence PHILBERT
Directrice générale des médias
et des industries culturelles